



Lire et faire lire Québec

RÈGLES DE CONDUITE DES COORDONNATEURS ET DES BÉNÉVOLES

Les présentes règles de conduite s'adressent aux coordonnateurs et aux bénévoles du programme Lire et faire lire. En prenant connaissance de ces règles, ces personnes s'engagent à adopter en tout temps une conduite en accord avec ce qui y est énoncé. Nous demandons aux coordonnateurs de chaque antenne de veiller à remettre ou transmettre et à expliquer les règles de conduite aux bénévoles. Nous invitons toute personne qui constate un manquement à communiquer avec l'Association Lire et faire lire pour nous en faire part.

J'ADHÈRE À LA MISSION DE LIRE ET FAIRE LIRE :

- Offrir dans les localités du Québec un programme intergénérationnel de lecture afin de développer le plaisir de lire et de contribuer ainsi à la réussite scolaire des enfants.
- Offrir aux personnes de 50 ans et plus l'occasion de maintenir un rôle actif et significatif dans leur communauté en partageant avec les enfants le plaisir de lire.

J'ADHÈRE AUX VALEURS DE LIRE ET FAIRE LIRE :

Respect : Toutes les interactions entre les membres de Lire et faire lire de même qu'avec les enfants doivent être respectueuses et positives.

Bienveillance : Tous les membres de Lire et faire lire s'engagent à créer une atmosphère sécuritaire, rassurante, empathique et constructive entre eux, avec les enfants et avec tous les intervenants qui gravitent autour des enfants.

Inclusivité : Lire et faire lire accueille TOUS les enfants en privilégiant ceux qui ont un accès limité aux livres ou qui vivent des défis particuliers.

JE M'ENGAGE À SUIVRE LES RÈGLES SUIVANTES EN TOUT TEMPS :

- Me soumettre à une vérification de mes antécédents judiciaires et accepter de le refaire lorsque demandé.
- Parler à une personne en autorité si un enfant me fait une confiance en lien avec une situation vécue à l'école ou à la maison qui suscite des craintes pour sa santé ou sa sécurité.
- M'abstenir de faire des activités qui ne se rapportent pas à la lecture, par exemple de l'aide aux leçons et aux devoirs, du bricolage, du dessin, des jeux éducatifs, du yoga, de la danse, etc.
- M'abstenir d'utiliser des appareils électroniques (tablettes, téléphones intelligents et autres) lors des séances de lecture.
- Veiller à ne pas être seul dans une pièce fermée avec un seul enfant.
- Ne jamais laisser les enfants qui me sont confiés sans surveillance.
- Ne jamais donner de la nourriture aux enfants, y compris des bonbons.
- Ne jamais administrer les premiers soins ou des médicaments à un enfant.
- Ne jamais donner de cadeaux aux enfants sauf ce qui me sera remis par Lire et faire lire.
- Ne jamais mentionner un enfant sur les réseaux sociaux.
- Ne jamais prendre de photo des enfants.
- Ne jamais initier un geste d'affection envers un enfant sans lui demander préalablement la permission.

Les présentes règles de conduite constituent un complément aux dispositions légales, réglementaires ou autres dispositions déontologiques et énoncent des exigences minimales de conduite. Devant une situation non prévue, il revient à chacun de faire preuve de discernement et d'agir de façon juste, respectueuse et équitable.